

# REGLEMENT INTERIEUR PAINTBALL EVOLUTION 38

RESPECT – PLAISIR – ETHIQUE – COURTOISIE – JEU



1 – CHARTE ET ETHIQUE DE L'ASSOCIATION .....	1
A - AMBIANCE GENERALE.....	1
B - ETHIQUE SPORTIVE ET LUDIQUE .....	2
2 –ADHESION A L'ASSOCIATION PAINTBALL EVOLUTION 38.....	2
A - POSTULANT .....	2
B - ADHESION .....	2
C - COTISATION.....	2
3 – SECURITE ET DISCIPLINE .....	3
A - ENCADREMENT .....	3
B - LES REGLES DE SECURITE .....	3
C - ALCOOL .....	3
D - SANCTION ET EXCLUSION.....	3
4 –MATÉRIEL .....	4
A - MATERIEL NECESSAIRE .....	4
B - FRAIS DE MATERIEL ET DE FONCTIONNEMENT.....	4
5 - LE TERRAIN : .....	5
6 - BIG GAMES ET COLLABORATION AVEC LES AUTRES EQUIPES .....	6
7 - IMPLICATION DES MEMBRES .....	6

## 1 – CHARTE ET ETHIQUE DE L'ASSOCIATION

### **A - AMBIANCE GENERALE**

En dehors de la hiérarchie légale au sein de l'association (membre du bureau), il n'y a aucun chef sur le terrain. Tous les membres sont là pour se faire plaisir et non pas pour obéir aux ordres et désirs de quelques uns. Paintball Evolution 38 n'est pas une organisation paramilitaire, donc certains entraînements de types militaires ne seront pas prodigués au sein de l'association (parcours du combattant, marche de nuit, close combat, ....). Néanmoins, de par l'aspect scénarisé de nos parties, certaines notions militaires pourront être utilisées : communication par signaux, progression par binôme ou trinôme, ... Des sessions d'échauffements et de petits entraînements physiques type jogging pourront être pratiquées par les membres le souhaitant.

Le maître-mot reste le plaisir avant tout. Que les membres ne soient pas d'accord entre eux peut arriver mais en y mettant chacun du sien on peut tous s'entendre correctement. Il serait dommage de perdre tout contrôle de la situation pour une bille mal placée ou des consignes de sécurité non respectées.

## ***B - ETHIQUE SPORTIVE ET LUDIQUE***

Respect de l'environnement et des terrains de jeux

- Ne laisser aucun détritrus.
- Feux interdits en dehors des zones aménagées et sécurisées.

Respect des joueurs

- Fair-play
- Respect
- Entraide
- Convivialité

Respect des non joueurs (promeneurs, autres activités de nature)

- Information
  - Un texte d'explication aux points d'accès est le bienvenu.
  - Aller au devant des gens (ne pas se cacher comme des voleurs !).
  - Mettre les bouchons de canon, retirer les masques.
- Courtoisie
  - Politesse.
  - Droit de passage à préserver.

## **2 –ADHESION A L'ASSOCIATION PAINTBALL EVOLUTION 38**

### ***A - POSTULANT***

Tout postulant sera potentiellement accepté à l'issue d'une partie et après validation du règlement de l'association. Les membres du bureau et les membres actifs seront les seuls autorisés à entériner un postulant par majorité présente.

### ***B - ADHESION***

Les membres de moins de 16 ans ne sont pas acceptés au sein de l'association. Les membres âgés de 16 et 17 ans devront fournir une autorisation parentale dûment signée.

Pour toute inscription, il faudra fournir :

- Copie de pièce d'identité
- Copie de carte de Sécurité Sociale et de mutuelle
- Attestation de responsabilité civile (à demander à son assureur)
- 2 photos d'identité
- La cotisation

### ***C - COTISATION***

Le montant de la cotisation est fixé à 40 € (quarante euros). Possibilité de faire 2 chèques avec encaissements différés, à payer 1 mois au plus tard après l'assemblée générale. Tout membre s'inscrivant après le mois de Juillet sera autorisé à payer une cotisation de 20 € (vingt euros). Le règlement de la cotisation se fera obligatoirement par chèque.

En cas d'invité sur le terrain, une participation de 5 € (cinq euros) sera demandée pour l'accès au terrain. La

responsabilité de l'association se limite à l'examen visuel du masque, de la bouteille et du réglage de la vitesse

## **3 – SECURITE ET DISCIPLINE**

### **A - ENCADREMENT**

Dans le cadre d'un événement rassemblant plus de 50 personnes, la présence d'un organisateur ayant un brevet de secourisme est recommandée.

### **B - LES REGLES DE SECURITE**

#### Généralités :

- Le port du masque est obligatoire en permanence sur les zones de jeu et de réglage.
- Les dispositifs de sécurité des lanceurs sont obligatoires en permanence dans la zone de repos (bouchon ou sac à canon pour les lanceurs électroniques).
- La vitesse sera limitée à 300 fps en bouche de canon. Tout marqueur devra donc passer obligatoirement par la zone de réglage pour vérification de la vitesse

#### Préparation du jeu :

Avant le début du jeu, les organisateurs doivent :

- Effectuer un contrôle préalable pour s'assurer du respect des règles d'aménagement du terrain.
- Informer les joueurs :
  - Des règles de sécurité déjà citées.
  - De la délimitation du terrain et des éventuelles zones dangereuses.
  - Un texte avec schéma explicite mentionnant ces informations doit être affiché au niveau des points d'accès à la Zone de jeu.
  - Si nécessaire, une visite préalable de la Zone de jeu sera effectuée.
- Contrôler la vitesse des lanceurs.

#### Règles de sécurité lors du jeu :

- Chaque joueur doit pouvoir avertir l'ensemble des autres joueurs de façon claire et distincte en cas d'incident (blessure, personne non protégée sur la Zone de jeu ...)
- Ce signal doit être transmis jusqu'aux organisateurs/arbitres qui devront arrêter le jeu et prendre les mesures nécessaires.
- Les organisateurs/arbitres doivent pouvoir signaler l'arrêt du jeu avec un moyen sonore spécifique type sifflet ou équivalent.

#### Stockage des bouteilles d'air comprimé de plus de 8 litres

Afin d'éviter tout problème, un rack sera créé pour le stockage des bouteilles personnelles et celles de l'association mise à disposition des joueurs.

### **C - ALCOOL**

Il est rappelé à tous que l'alcool est à consommer avec modération. Nous estimons que chacun est responsable de ses actes. Notre mission n'est pas de faire respecter la Loi au sein de l'association. Tout abus de quelque sorte que ce soit (alcool, médicaments, drogues, comportement, langage, ...) sera sanctionné jusqu'à une éventuelle radiation après consultation du bureau.

### **D - SANCTION ET EXCLUSION**

Tout membre ne respectant les règles de sécurité, d'éthique et de fair-play, pourra être sanctionné selon plusieurs niveaux selon d'éventuelles récidives:

- Retrait de la partie en cours
- Exclusion de la journée de jeu en cours, voir pendant plusieurs semaines.
- Radiation de l'association après décision du bureau et des membres actifs.

## **4 –MATÉRIEL**

### **A - MATERIEL NECESSAIRE**

Le matériel de l'association et des joueurs doit être en bon état et adapté à la pratique du Paintball.

- Les bouteilles de gaz propulseur doivent être ré-éprouvées si besoin.
- Les masques faciaux doivent être prévus pour le Paintball (norme C.E.).
- Les panneaux d'avertissement doivent être de taille et de lisibilité suffisante et clairement compréhensible (format A4 ou supérieur).

Matériel de sécurité obligatoire et accessible à tous:

- Un moyen de communication (ex : téléphone portable avec couverture réseau) avec une liste des numéros d'urgence et coordonnées du terrain.
  - Adresse si terrain fixe
  - Si le terrain est peu accessible, un plan d'accès détaillé et les coordonnées GPS seront affichés.
- Une trousse de premiers secours.
- Un chrono tachymètre.

Matériel de sécurité recommandé.

- Un avertisseur sonore puissant à disposition des organisateurs
- Un plan exact du terrain. +/- schéma simplifié.
- Un gilet de signalisation pour arbitrage et/ou prise de vues

Matériel de sécurité individuel obligatoire

- Lampe en cas de partie nocturne.

### **B - FRAIS DE MATERIEL ET DE FONCTIONNEMENT**

L'association achètera divers équipements selon les besoins :

- Sécurité : Filet de protections, poteaux, panneaux de signalisation, chrony....
- Autonomie : Afin de pouvoir profiter de notre loisir de façon autonome, certains achats seront effectués : bouteilles de plongée, station de remplissage, ....

Pour chaque achat effectué par l'association, les membres du bureau et les membres actifs débattront des modalités d'acquisition.

Tout frais engagé à titre personnel ne sera pas remboursé. Ceci sera considéré comme un don à l'association.

En cas de dissolution de l'association, tout le matériel commun sera revendu et l'argent récupéré sera offert à une association caritative.

## 5 - LE TERRAIN :

Dans l'optique d'un terrain fixe et permanent, moyennant les aménagements de sécurité adéquats, tout lieu pourra être jugé comme praticable par les membres du bureau d'administration.

Il doit pouvoir être facilement mis en sécurité : délimitation simple, points d'accès bien définis, pas de zones dangereuses pour les joueurs, ni de nuisances pour l'environnement et les autres activités.  
Une autorisation préalable des propriétaires ou des autorités est requise.

Les terrains privés sont prêtés gracieusement, ils doivent donc être aménagés correctement. Il faut SURTOUT veiller à ne pas les dégrader.

Les propriétaires des terrains privés ne sont en AUCUN CAS responsables en cas d'accident.

### *Aménagement :*

Le terrain comportera :

- Une zone de jeu
- Une zone de réglage
- Une zone de repos.

### *Délimitation :*

Des panneaux d'avertissement seront placés autour du terrain au niveau de tous les points d'accès prévisibles de manière à ce que ces derniers soient au choix :

- Hors de portée de la zone de jeu
- Protégés par un moyen physique (filet, mur, bâche).

Il en sera de même de toute voie de circulation fréquentée, jouxtant le terrain.

Dans le cas de chemins peu fréquentés des mesures particulières peuvent être prises :

- Mise à disposition d'une signalisation sonore.
- Et/ou mise à disposition de masque de protection.
- Proposition d'un chemin de contournement.

### **Zone de jeu :**

Délimitée clairement par des éléments visuels simples :

- clôture (grillagée/murée)
- haie/champ
- ruban / panneau

Sécurisée :

Sont considérées comme dangereuses les zones où dans une situation de jeu normale, la survenue d'un accident grave est prévisible :

- Chute de hauteur importante (à pic, trou, plancher visiblement défectueux)
- Éboulement, effondrements (bâtiments, falaise)

Conduite à Tenir :

- Toujours : baliser (ruban + panneaux)
- Si possible : protéger/nettoyer

### **Zone de repos :**

Elle est séparée de la zone de jeu par un moyen physique adapté ou à défaut, suffisamment distante pour être hors de portée de la zone de jeu.

Des sacs poubelles seront à disposition pour y jeter tous les détritrus. En fin de journée, ces sacs seront enlevés du terrain pour éviter toute pollution.

### **Zone de réglage :**

- Elle répond aux mêmes normes que la zone de jeu.
- Un chrono tachymètre y est disponible. (Chrony.)

Sur terrain privé, il est impératif de faire un "check" du terrain avant de commencer à jouer et de sécuriser les endroits à risque. (La végétation pousse, les pancartes ou autres signalements de danger peuvent tomber ou se détériorer)

L'association ayant pour but d'avoir un ou plusieurs terrains officiels (convention signée avec le ou les propriétaires), tout Paintball dit « Sauvage » (sur un terrain non autorisé) est interdit par l'association.

En cas de places limitées sur un terrain, la priorité sera donnée aux membres de l'association Paintball Evolution 38 jusqu'à une semaine avant la date de la rencontre. Passé ce délai de priorité, les réservations seront ouvertes à tous.

## **6 - BIG GAMES ET COLLABORATION AVEC LES AUTRES EQUIPES**

Au minimum une fois par an, Paintball Evolution 38 organisera un Big Game (partie pouvant rassembler plusieurs équipes / associations / joueurs) en collaboration avec un professionnel de la région qui s'occupera de l'aspect logistique et locatif. Une compensation sera rétrocédée à l'association Paintball Evolution 38 au prorata du nombre de participants.

Un accord écrit sera signé avec toutes personnes mettant à disposition un espace prévu pour cette manifestation.

## **7 - IMPLICATION DES MEMBRES**

Le Paintball étant avant tout un loisir et non une compétition, aucune obligation en termes de fréquence de jeu n'est demandée. (Tous les membres ayant chacun d'autres loisirs, une famille, des obligations diverses).

Il serait souhaitable que les membres fournissent un minimum d'implication pour la préparation des terrains. Cette implication peut très bien être une mise à disposition de matériel (palettes, outils,...) , des bras pour le débroussaillage, déblayage, sécurisation des sites, ....